

Module PART 66 | Module 3 : Principes essentiels d'électricité B1.1- B1.3- B2

Formation courte Licence PART 66

RS 1132

LIEU DE FORMATION | DATE

Istres | Pôle Formation UIMM SUD - AFPI Provence

Dates | Nous consulter

Mis à jour 25 août 2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les bases de l'électricité pour comprendre les systèmes électriques sur les avions.

DURÉE ET ORGANISATION

Durée | 49 heures (7 jours) **Nombre de stagiaires** | 4 à 12

ADMISSION

PUBLIC

- Mécaniciens aéronautiques désirant obtenir une licence européenne EASA Part 66
- Mécaniciens militaires en reconversion civile
- Toute personne ayant un niveau Baccalauréat général ou technique

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un titre ou diplôme aéronautique reconnu ou d'un Baccalauréat général ou technique
- Avoir un dossier d'admission PART 147 validé auprès du centre de formation

PROGRAMME

Le programme de ce module reprend les principaux éléments du référentiel de la PART 66 décrits dans la réglementation Européenne CE 1321/2014.

Il cible les éléments essentiels relatifs à la connaissance des sujets / matières suivantes :

- Théorie des électrons
- Electricité statique et conduction
- Terminologie électrique
- Génération de l'électricité
- Sources d'électricité à courant continu
- Circuits de courant continu
- Résistance/résistances, ...

COÛT

Tarifs disponibles sur demande

VALIDATION

- Attestation PART 147 délivrée au stagiaire si résultat QCM \geq 75% du module suivi
- Attestation des acquis de la formation
- Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Options au choix

Option 1 : Présentiel

- Cours et suivis en présentiel avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 2 : A distance

- Accompagnement et suivi(s) individuel(s) personnalisé(s) de 2h par semaine avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 3 : Examen seul

- Examen seul en candidat libre en présentiel
- Pas d'accès aux supports de cours
- Pas de suivi individuel

*Accès à la plateforme pédagogique

- Exercices d'application pour contrôler la progression des stagiaires avant examen
- Livrets de cours homologués par l'Aviation Civile
- Bibliothèque technique

Salles de cours et d'examen adaptées. Hall aéronautique de 3000m² équipé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

- Examen conforme au Règlement CE 1321/2014 de l'EASA (PART 147)
- Questionnaire à Choix Multiples : 52 Questions – 65 Minutes